	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 1/6
	Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K	Version N° : 4	Date de la version : 20/03/2012
		Date de creation : 08/09/2008	
	Code produit : 9900257	Société : NOVAJARDIN SA	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K

Code produit : 9900257

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: NOVAJARDIN SA.

Adresse: 160, route de la Valentine - Bât. E - BP 10121 – 13371 MARSEILLE Cedex 11.

Téléphone : +33491244440. Fax : +33491244439. E-mail : contact@novajardin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme: INRS / ORFILA - <http://www.centres-antipoison.net>)

+33 (0)3 83 32 36 36 (centre anti-poison – www.centres-antipoison.net)

Heures d'ouverture : 7j/7, 24h/24.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn	Nocif
R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
N	Dangereux pour l'environnement
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pictogrammes de danger



Xn – Nocif



N – Dangereux pour l'environnement

Contient du : Cuivre du sulfate


Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 20	Nocif par inhalation.
R 36	Irritant pour les yeux.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 22	Ne pas respirer les poussières.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec l'eau et consulter un spécialiste.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Information(s) Complémentaire(s) :

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 2/6
	Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K	Version N° : 4	Date de la version : 20/03/2012
	Code produit : 9900257	Date de creation : 08/09/2008	Société : NOVAJARDIN SA

2.3. Autres dangers

Donnée non disponible.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Formulation : Poudre mouillable (WP)

Cuivre du sulfate 20%

Substances apportant un danger :

CAS	CE	Nom	67/548/CEE	CE 1272/2008		Teneur% w/w
			Classification	Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger	
8011-63-0		Bouillie bordelaise technique	Xi ; R41 Xn ; R20 N ; R50/53	Acute Tox.4 Eye Dam. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H332 H318 H400 H410	72,7 < x < 78,4 (équivalent à 20% p/p en cuivre)

Pour le texte complet des phrases-R et mentions H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :

Transférer l'intoxiqué à une zone aérée immédiatement. Demander attention médicale.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever rapidement les vêtements tachés. Se laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver les yeux avec de l'eau abondante, au moins pendant 15 minutes. Ne pas oublier d'enlever les lentilles de contact. Demander attention médicale.

En cas d'ingestion :

Ne pas induire le vomissement. N'administrer rien par voie orale. Maintenir la victime calme. Maintenir la température corporelle. Contrôler la respiration ; Un lavage gastrique peut être nécessaire. Si la personne est inconsciente, la coucher avec la tête plus basse que le corps et les genoux semi-piés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque d'altérations rénales et hépatiques. Dégâts sur les muqueuses, détérioration hépatique et rénale, hémolyse, vomissement, brûlure œsophagique, diarrhées, fièvre après inhalation, irritation dermique et oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après ingestion : Antidotes ; EDTA, BAL ou Penicillamine. Demander immédiatement attention médicale, et lui montrer cette fiche ou l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié :

Le produit n'est pas inflammable. Seuls le récipient et l'emballage peuvent brûler. Le cas échéant, les moyens d'extinction indiqués sont ; de l'eau pulvérisée, moyens en sec, mousse, CO2. Si on a utilisé de l'eau, l'accumuler et séparer celle qui est contaminée pour éviter de la jeter dans les égouts généraux, rivières ou eaux souterraines.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau.


5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Utiliser des vêtements adéquats et masque de protection respiratoire avec un filtre chimique adéquat.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 3/6
	Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K	Version N° : 4	Date de la version : 20/03/2012
		Date de creation : 08/09/2008	
	Code produit : 9900257	Société : NOVAJARDIN SA	

Autres informations :
Donnée non disponible.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes et les secouristes

Ne pas respirer les poussières. Porter des vêtements de protection personnels. Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Maintenir hors de la zone affectée les personnes non autorisées, les enfants et les animaux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit aille dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit avec des sciures, du sable ou de la terre sèche, le balayer, l'introduire dans un récipient sec, le couvrir, l'identifier, et le déposer dans un lieu autorisé. Ne pas nettoyer la zone contaminée avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Le cas échéant, il sera fait référence aux sections 8 et 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Disposer d'une ventilation adéquate et utiliser une protection respiratoire. Utiliser des vêtements et des gants de protection adéquats. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, en lieu frais, sec et aéré et à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux. Maintenir hors de la portée de l'enfant, animal et personnel non autorisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Utiliser un masque de protection. Travailler de façon à ce que le vent emmène le produit loin des applicateurs ; non pas sur eux.

Protection des mains

Utiliser des gants. Après l'emploi, se laver les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux

Eviter le contact. Utiliser des lunettes de sécurité fermées.

Protection de la peau

Porter des vêtements de travail adéquats pour éviter le contact répétitif et prolongé du produit avec la peau. Utiliser les vêtements uniquement pendant la préparation et l'application, et les laver après chaque journée de travail. Finalement laver avec de l'eau et du savon.


Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

Donnée non disponible.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Poudre fine
Odeur :	Aucune en particulier
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH :	(dispersion à 1%) 6,0 – 8,0 (CIPAC MT 75.2)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 4/6
	Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K	Version N° : 4	Date de la version : 20/03/2012
		Date de creation : 08/09/2008	
	Code produit : 9900257	Société : NOVAJARDIN SA	

Point de fusion / point de congélation :	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	Donnée non disponible
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non inflammable
Limites supérieures : inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Non volatil
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	apparente : 0,55-0,70 g/ml
Solubilité :	
- Hydrosolubilité :	Pratiquement insoluble
- Liposolubilité :	insoluble
Coefficient de partage ; n-octanol/eau :	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité :	Donnée non disponible
Température de décomposition :	Donnée non disponible
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Donnée non disponible
Propriétés comburantes :	Non comburant

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la lumière, l'humidité et la chaleur. Stable en conditions normales de stockage pendant un minimum de deux ans.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Les produits acides et les sels ammoniacaux dissolvent le produit partiellement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de soufre (SO₂).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mélanges

a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

DL 50 rat

Dose : 2000mg/Kg

Toxicité aiguë pénétration cutanée

DL 50 rat

Dose : 2000mg/Kg

Toxicité aiguë par inhalation


CL 50

Dose > 1 mg/l air

b) Irritation

Irritation de la peau : Pas irritant

Irritation des yeux : Irritant

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 5/6
	Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K	Version N° : 4	Date de la version : 20/03/2012
		Date de creation : 08/09/2008	
	Code produit : 9900257	Société : NOVAJARDIN SA	

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 0,05mg Cu total/L, 96h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*, 1,87mg Cu total/l, 48h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le cuivre est fortement adsorbé par les sols et n'est pas dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le cuivre ne se bioaccumule pas. Les organismes excrètent du cuivre de façon naturelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Le cuivre ajouté au sol se fixe sur la matière organique. La teneur en matériel organique du sol et le pH déterminent le degré de disponibilité du cuivre. A cause de la forte fixation envers des différents composants du sol, le changement de soluble à insoluble est extrêmement bas. La mobilité en profondes dans le sol est insignifiante.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet n'est prévu.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Les résidus du produit seront gérés selon les normes en vigueur sur les résidus toxiques et dangereux.

Emballages :

Inutiliser les récipients vides, en déposant en lieu sûr et non contaminants pour les eaux du sous sol.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2008/98/CE, Directive 2006/12/CE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS


Règlement Transport	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
N° ONU	3077	3077	3077
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (SULFATE TETRACUIVRIQUE)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (SULFATE TETRACUIVRIQUE)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (SULFATE TETRACUIVRIQUE)
CLASSE de danger	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Étiquettes	9	9	9
Code danger	90		
Polluant marin		Y (Y/N)	

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le mélange est soumis aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (453/2010/CE)		Page 6/6
	Nom : BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20K	Version N° : 4	Date de la version : 20/03/2012
		Date de creation : 08/09/2008	
	Code produit : 9900257	Société : NOVAJARDIN SA	

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Nomenclature des ICPE (France) :

1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparation).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- R20 Nocif par inhalation.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des classes Catégories et Mentions H (CE 1272/2008) figurant au paragraphe 3 :

- Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (catégorie 4).
- Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves (catégorie 1).
- Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique – Aigu (catégorie 1).
- Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique – Chronique (catégorie 1).

- H332 Nocif par inhalation.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

- Version 4 : Modification(s) :
- Rubrique 1 : Correction
 - Rubrique 2 : Mise en forme et correction.
 - Rubrique 3 : Mise en forme et correction.
 - Rubrique 4 : Correction
 - Rubrique 5 : Correction
 - Rubrique 6 : Correction
 - Rubrique 7 : Correction
 - Rubrique 9 : Correction.
 - Rubrique 10 : Correction
 - Rubrique 11 : Correction.
 - Rubrique 12 : Correction.
 - Rubrique 14 : Mise en forme.
 - Rubrique 15 : Mise en forme.
 - Rubrique 16 : Mise en forme.